Outlook

Réponse - Demande d'accès à l'information - N/D AI2026-043 (1/2)

From Accès Information (CUSM) <Acces.Information@MUHC.MCGILL.CA>
Date Wed 2026-10-14 1:46 PM
To [redacted]
Cc [redacted]

4 attachments (21 MB)
20260914 DAI.pdf; Point 11 - Rapports d'accident-incident.pdf; Points 9, 10, 12, 15, 17, 18 et 23.zip; Points 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 16.zip;

Bonjour,

Le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 14 septembre 2026, ci-jointe.

Réponse du CUSM :
Suivant un repérage sérieux et complet auprès des directions concernées du CUSM,
Vous trouverez ci-joint les documents correspondants à votre demande.

Pour le point 4, les tableaux de vacances relatifs aux unités comptant moins de cinq employés ont été caviardés afin de protéger les renseignements personnels confidentiels et d'éviter l'identification indirecte des employés.

Pour le point 14, le CUSM ne détient pas de document correspondant à cette demande, nous vous référons donc aux points 12 et 15.

Pour le point 19, voici les informations demandées :

Les plans de contingence dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming ;

- Le laboratoire de La Sarre transmet ses échantillons au laboratoire d'Amos ;
- Les laboratoires de Ville-Marie et de Témiscaming-Kipawa transmettent leurs échantillons au laboratoire de Rouyn-Noranda ;
- Le laboratoire de Senneterre transmet ses échantillons au laboratoire de Val-d'Or.

Pour le point 20, les renseignements demandés sont considérés comme des renseignements personnels et donc confidentielles en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

Pour le point 21, veuillez prendre connaissance de notre courriel du 9 octobre 2026, dans lequel nous sollicitons des précisions afin de pouvoir répondre adéquatement à votre demande.

Veuillez noter qu'en vertu des articles 1 et 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le droit d'accès aux documents n'emporte pas pour les organismes publics l'obligation de confectionner un document, de compiler des renseignements ou de comparer des renseignements afin de satisfaire le libellé précis d'une demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez faire une demande de révision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information du Québec. Ce recours est prévu aux articles 135 et suivants de la Loi sur l'accès. Votre demande doit être présentée dans les trente (30) jours qui suivent la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint le document intitulé « Avis de recours ».

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Cordialement,

Jane Ghoussoub
Avocate
Affaires juridiques (Secrétariat corporatif)
Direction générale adjointe - Administration
Lawyer
Legal Affairs (Corporate Secretariat)
Associate Director General - Administration

Centre universitaire de santé McGill
McGill University Health Centre
2155 rue Guy, bureau 225
Montréal QC Canada H3H 2R9
Tél. 514-934-1934 ext. 48561 | Cel. 514-777-4551
jane.ghoussoub@muhc.mcgill.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ – Ce courriel en provenance du Centre universitaire de santé McGill est destiné au(x) destinataire(s) dûment nommé(s). Il pourrait contenir des renseignements confidentiels ou privilégiés. Il est strictement défendu à toute personne qui n'est pas un destinataire dûment nommé de diffuser ce message ou d'en faire une copie. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, nous vous prions de le retourner à l'expéditeur et de le détruire. De plus, le CUSM n'assume aucune responsabilité à l'égard du contenu des messages personnels envoyés par ses employés, mandataires ou entités affiliées.

PRIVACY NOTICE – This email from the McGill University Health Centre is intended only for the named recipient(s). It may contain information that is confidential or privileged. Any dissemination or copying of this message by anyone other than a named recipient is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this email, please return it to the sender and delete it. In addition, the MUHC assumes no liability or obligation for the content of personal messages sent by its employees, agents or affiliated entities.

Outlook

Réponse - Demande d'accès à l'information - N/D AI2026-043 (2/4)

From Accès Information (CUSM) <Acces.Information@MUHC.MCGILL.CA>
Date Wed 2026-10-14 2:22 PM
To [redacted]
Cc [redacted]

2 attachments (26 MB)
Avis de recours.pdf; Point 4, 22 (1).zip;

Bonjour,

Le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 14 septembre 2026, ci-jointe.

Réponse du CUSM :
Suivant un repérage sérieux et complet auprès des directions concernées du CUSM,
Vous trouverez ci-joint les documents correspondants à votre demande.

Pour le point 4, les tableaux de vacances relatifs aux unités comptant moins de cinq employés ont été caviardés afin de protéger les renseignements personnels confidentiels et d'éviter l'identification indirecte des employés.

Pour le point 14, le CUSM ne détient pas de document correspondant à cette demande, nous vous référons donc aux points 12 et 15.

Pour le point 19, voici les informations demandées :

Les plans de contingence dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming ;

- Le laboratoire de La Sarre transmet ses échantillons au laboratoire d'Amos ;
- Les laboratoires de Ville-Marie et de Témiscaming-Kipawa transmettent leurs échantillons au laboratoire de Rouyn-Noranda ;
- Le laboratoire de Senneterre transmet ses échantillons au laboratoire de Val-d'Or.

Pour le point 20, les renseignements demandés sont considérés comme des renseignements personnels et donc confidentielles en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

Pour le point 21, veuillez prendre connaissance de notre courriel du 9 octobre 2026, dans lequel nous sollicitons des précisions afin de pouvoir répondre adéquatement à votre demande.

Veuillez noter qu'en vertu des articles 1 et 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le droit d'accès aux documents n'emporte pas pour les organismes publics l'obligation de confectionner un document, de compiler des renseignements ou de comparer des renseignements afin de satisfaire le libellé précis d'une demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez faire une demande de révision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information du Québec. Ce recours est prévu aux articles 135 et suivants de la Loi sur l'accès. Votre demande doit être présentée dans les trente (30) jours qui suivent la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint le document intitulé « Avis de recours ».

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Cordialement,

Jane Ghoussoub
Avocate
Affaires juridiques (Secrétariat corporatif)
Direction générale adjointe - Administration
Lawyer
Legal Affairs (Corporate Secretariat)
Associate Director General - Administration

Centre universitaire de santé McGill
McGill University Health Centre
2155 rue Guy, bureau 225
Montréal QC Canada H3H 2R9
Tél. 514-934-1934 ext. 48561 | Cel. 514-777-4551
jane.ghoussoub@muhc.mcgill.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ – Ce courriel en provenance du Centre universitaire de santé McGill est destiné au(x) destinataire(s) dûment nommé(s). Il pourrait contenir des renseignements confidentiels ou privilégiés. Il est strictement défendu à toute personne qui n'est pas un destinataire dûment nommé de diffuser ce message ou d'en faire une copie. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, nous vous prions de le retourner à l'expéditeur et de le détruire. De plus, le CUSM n'assume aucune responsabilité à l'égard du contenu des messages personnels envoyés par ses employés, mandataires ou entités affiliées.

PRIVACY NOTICE – This email from the McGill University Health Centre is intended only for the named recipient(s). It may contain information that is confidential or privileged. Any dissemination or copying of this message by anyone other than a named recipient is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this email, please return it to the sender and delete it. In addition, the MUHC assumes no liability or obligation for the content of personal messages sent by its employees, agents or affiliated entities.

Outlook

Réponse - Demande d'accès à l'information - N/D AI2026-043 (3/4)

From Accès Information (CUSM) <Acces.Information@MUHC.MCGILL.CA>
Date Wed 2026-10-14 3:05 PM
To [redacted]
Cc [redacted]

2 attachments (17 MB)
Avis de recours.pdf; Point 22 (2).zip;

Bonjour,

Le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 14 septembre 2026, ci-jointe.

Réponse du CUSM :
Suivant un repérage sérieux et complet auprès des directions concernées du CUSM,
Vous trouverez ci-joint les documents correspondants à votre demande.

Pour le point 4, les tableaux de vacances relatifs aux unités comptant moins de cinq employés ont été caviardés afin de protéger les renseignements personnels confidentiels et d'éviter l'identification indirecte des employés.

Pour le point 14, le CUSM ne détient pas de document correspondant à cette demande, nous vous référons donc aux points 12 et 15.

Pour le point 19, voici les informations demandées :

Les plans de contingence dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming ;

- Le laboratoire de La Sarre transmet ses échantillons au laboratoire d'Amos ;
- Les laboratoires de Ville-Marie et de Témiscaming-Kipawa transmettent leurs échantillons au laboratoire de Rouyn-Noranda ;
- Le laboratoire de Senneterre transmet ses échantillons au laboratoire de Val-d'Or.

Pour le point 20, les renseignements demandés sont considérés comme des renseignements personnels et donc confidentielles en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

Pour le point 21, veuillez prendre connaissance de notre courriel du 9 octobre 2026, dans lequel nous sollicitons des précisions afin de pouvoir répondre adéquatement à votre demande.

Veuillez noter qu'en vertu des articles 1 et 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le droit d'accès aux documents n'emporte pas pour les organismes publics l'obligation de confectionner un document, de compiler des renseignements ou de comparer des renseignements afin de satisfaire le libellé précis d'une demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez faire une demande de révision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information du Québec. Ce recours est prévu aux articles 135 et suivants de la Loi sur l'accès. Votre demande doit être présentée dans les trente (30) jours qui suivent la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint le document intitulé « Avis de recours ».

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Cordialement,

Jane Ghoussoub
Avocate
Affaires juridiques (Secrétariat corporatif)
Direction générale adjointe - Administration
Lawyer
Legal Affairs (Corporate Secretariat)
Associate Director General - Administration

Centre universitaire de santé McGill
McGill University Health Centre
2155 rue Guy, bureau 225
Montréal QC Canada H3H 2R9
Tél. 514-934-1934 ext. 48561 | Cel. 514-777-4551
jane.ghoussoub@muhc.mcgill.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ – Ce courriel en provenance du Centre universitaire de santé McGill est destiné au(x) destinataire(s) dûment nommé(s). Il pourrait contenir des renseignements confidentiels ou privilégiés. Il est strictement défendu à toute personne qui n'est pas un destinataire dûment nommé de diffuser ce message ou d'en faire une copie. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, nous vous prions de le retourner à l'expéditeur et de le détruire. De plus, le CUSM n'assume aucune responsabilité à l'égard du contenu des messages personnels envoyés par ses employés, mandataires ou entités affiliées.

PRIVACY NOTICE – This email from the McGill University Health Centre is intended only for the named recipient(s). It may contain information that is confidential or privileged. Any dissemination or copying of this message by anyone other than a named recipient is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this email, please return it to the sender and delete it. In addition, the MUHC assumes no liability or obligation for the content of personal messages sent by its employees, agents or affiliated entities.

Outlook

Réponse - Demande d'accès à l'information - N/D AI2026-043 (4/4)

From Accès Information (CUSM) <Acces.Information@MUHC.MCGILL.CA>
Date Wed 2026-10-14 3:15 PM
To [redacted]
Cc [redacted]

2 attachments (12 MB)
Avis de recours.pdf; Point 22 (3).zip;

Bonjour,

Le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 14 septembre 2026, ci-jointe.

Réponse du CUSM :
Suivant un repérage sérieux et complet auprès des directions concernées du CUSM,
Vous trouverez ci-joint les documents correspondants à votre demande.

Pour le point 4, les tableaux de vacances relatifs aux unités comptant moins de cinq employés ont été caviardés afin de protéger les renseignements personnels confidentiels et d'éviter l'identification indirecte des employés.

Pour le point 14, le CUSM ne détient pas de document correspondant à cette demande, nous vous référons donc aux points 12 et 15.

Pour le point 19, voici les informations demandées :

Les plans de contingence dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming ;

- Le laboratoire de La Sarre transmet ses échantillons au laboratoire d'Amos ;
- Les laboratoires de Ville-Marie et de Témiscaming-Kipawa transmettent leurs échantillons au laboratoire de Rouyn-Noranda ;
- Le laboratoire de Senneterre transmet ses échantillons au laboratoire de Val-d'Or.

Pour le point 20, les renseignements demandés sont considérés comme des renseignements personnels et donc confidentielles en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

Pour le point 21, veuillez prendre connaissance de notre courriel du 9 octobre 2026, dans lequel nous sollicitons des précisions afin de pouvoir répondre adéquatement à votre demande.

Veuillez noter qu'en vertu des articles 1 et 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le droit d'accès aux documents n'emporte pas pour les organismes publics l'obligation de confectionner un document, de compiler des renseignements ou de comparer des renseignements afin de satisfaire le libellé précis d'une demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez faire une demande de révision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information du Québec. Ce recours est prévu aux articles 135 et suivants de la Loi sur l'accès. Votre demande doit être présentée dans les trente (30) jours qui suivent la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint le document intitulé « Avis de recours ».

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Cordialement,

Jane Ghoussoub
Avocate
Affaires juridiques (Secrétariat corporatif)
Direction générale adjointe - Administration
Lawyer
Legal Affairs (Corporate Secretariat)
Associate Director General - Administration

Centre universitaire de santé McGill
McGill University Health Centre
2155 rue Guy, bureau 225
Montréal QC Canada H3H 2R9
Tél. 514-934-1934 ext. 48561 | Cel. 514-777-4551
jane.ghoussoub@muhc.mcgill.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ – Ce courriel en provenance du Centre universitaire de santé McGill est destiné au(x) destinataire(s) dûment nommé(s). Il pourrait contenir des renseignements confidentiels ou privilégiés. Il est strictement défendu à toute personne qui n'est pas un destinataire dûment nommé de diffuser ce message ou d'en faire une copie. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, nous vous prions de le retourner à l'expéditeur et de le détruire. De plus, le CUSM n'assume aucune responsabilité à l'égard du contenu des messages personnels envoyés par ses employés, mandataires ou entités affiliées.

PRIVACY NOTICE – This email from the McGill University Health Centre is intended only for the named recipient(s). It may contain information that is confidential or privileged. Any dissemination or copying of this message by anyone other than a named recipient is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this email, please return it to the sender and delete it. In addition, the MUHC assumes no liability or obligation for the content of personal messages sent by its employees, agents or affiliated entities.

[redacted]

Par courriel : acces.information@muhc.mcgill.ca

[redacted] le 14 septembre 2026

Me Leyla Chaachay
Responsable de l'accès aux documents administratifs
2155, rue Guy, bureau 226
Montréal (QC) H4P 2P5
acces.information@muhc.mcgill.ca

OBJET : Demande d'accès à l'information

Madame,

En vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels,* nous désirons obtenir les informations suivantes :

1. Le nombre d'heures en invalidité (assurance-salaire) dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi-Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming) de janvier 2026 à ce jour;

2. Le nombre d'heures d'absence en accident de travail (CNESST) dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi-Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming) de janvier 2026 à ce jour;

3. Le nombre d'heures d'absence en congés parentaux dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi-Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming) de janvier 2026 à ce jour;

4. Les calendriers de vacances pour toutes les périodes de l'année, pour les années 2020 à 2026 et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming);

5. Le nombre d'heures en temps supplémentaire (TS) dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi-Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming) de janvier 2026 à ce jour;

6. Le nombre d'heures en temps supplémentaire (TSO) dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi-Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming) de janvier 2026 à ce jour;

7. Le nombre d'heures de congés sans solde dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi-Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming) de janvier 2026 à ce jour;

8. Le nombre d'heures de journées maladies prises (congés prévus à la convention collective) dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi-Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming) de janvier 2026 à ce jour;

9. Le nombre d'heures en temps supplémentaire en banque dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi-Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming) de janvier 2026 à ce jour;

10. Le nombre d'heures de jours fériés en banque dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi-Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming) de janvier 2026 à ce jour;

- Tous les rapports d'accident/incident de janvier 2026 à ce jour dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi-Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming);

- Tous les affichages de postes affichés de janvier 2026 à ce jour;

- Tous les postes non affichés de janvier 2026 à ce jour;

- Tous les postes non comblés de janvier 2026 à ce jour;

- Tous les descriptifs de postes de Tech B, Assistant-laboratoire, technologiste médicaux, cytologiste, technicien de laboratoire diplômé, Spécialiste en sciences biologiques et physiques sanitaires, Spécialiste clinique en biologie médicale, chargé transfusionnel, coordonnateur technique de laboratoire, assistant-chef de laboratoire, instructeur clinique;

- La structure de poste dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi-Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming);

- La planification de main d'oeuvre dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi-Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming);

- Les plans de contingence dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi-Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming;

- Les prénoms, noms et dates de départ des démissions et congédiements des personnes salariées dans l'ensemble des laboratoires de la grappe OPTILAB de l'Abitibi-Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming) depuis 2020;

- Tous les courriels, dates de rencontre, titre de rencontre, notes de rencontre, impliquant Nancy Gingras et/ou Nancy Girouard et/ou Pierre Lefebvre et/ou Nancy Juteau et/ou Sandra Lachaine et/ou Christian-Landry Kondé B et/ou Cédrik Perri-Girard et/ou Marc-André Brillant et/ou Francis Larose et/ou Katya Bédard et/ou Marie-Eve Rivard et/ou Enzo Caprio traitant des affichages de poste, de la pénurie de la main d'œuvre, de la surcharge de travail, des bris de service et ce, de janvier 2025 à ce jour;

- Le nombre de spécimens externes (cliniques privées, cliniques, pharmacies, mines et autres entreprises privées) traités par les laboratoires de l'Abitibi-Témiscamingue et ce, par laboratoire (Senneterre, Val-d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, La Sarre, Ville-Marie, Témiscaming) de janvier 2026 à ce jour;

- Le salaire de Mme Nancy Girouard de janvier 2026 à ce jour.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à cette demande et nous vous prions d'agréer, madame, nos salutations distinguées.

[redacted]

[redacted]

Heures en invalidité, d'absence en accident de travail, d'absence en congé parentaux, TS (incluant TSO), congés sans solde, maladies prises.

2026 = 2025-12-28 au 2026-03-31

2027 = 2026-04-01 au 2026-08-22 (fin de la dernière période horaire traitée)

Site			
⊞ 0069 - Val d'or	Nb heures assurance salaire	278.60	19.60
	Nb heures CSST	0.00	0.00
	Nb heures congé parental	756.40	1,353.51
	Nb heures congé sans solde	406.00	553.00
	Nb heures supplémentaires	588.57	2,038.61
	Nb heures absentéisme maladie	87.50	129.17
⊞ 0070 - Rouyn-noranda	Nb heures assurance salaire	647.12	581.92
	Nb heures CSST	0.00	0.00
	Nb heures congé parental	945.00	1,708.00
	Nb heures congé sans solde	91.00	343.88
	Nb heures supplémentaires	554.58	1,345.75
	Nb heures absentéisme maladie	83.42	236.25
⊞ 0071 - Amos	Nb heures assurance salaire	249.20	123.20
	Nb heures CSST	0.00	0.00
	Nb heures congé parental	350.00	616.00
	Nb heures congé sans solde	392.00	1,316.00
	Nb heures supplémentaires	777.65	1,900.82
	Nb heures absentéisme maladie	24.50	49.75
⊞ 0072 - La sarre	Nb heures assurance salaire	548.40	387.02
	Nb heures CSST	0.00	0.00
	Nb heures congé parental	210.00	-35.00
	Nb heures congé sans solde	214.60	259.65
	Nb heures supplémentaires	519.05	583.92
	Nb heures absentéisme maladie	77.00	64.07
⊞ 0073 - Senneterre	Nb heures assurance salaire	0.00	0.00
	Nb heures CSST	0.00	0.00
	Nb heures congé parental	0.00	0.00
	Nb heures congé sans solde	0.00	0.00
	Nb heures supplémentaires	9.08	32.08
	Nb heures absentéisme maladie	0.00	0.00
⊞ 0074 - Temis-kipawa	Nb heures assurance salaire		0.00
	Nb heures CSST		0.00
	Nb heures congé parental		0.00
	Nb heures congé sans solde		0.00
	Nb heures supplémentaires		128.75
	Nb heures absentéisme maladie		0.00
⊞ 0075 - Ville-marie	Nb heures assurance salaire	0.00	175.00
	Nb heures CSST	0.00	0.00
	Nb heures congé parental	0.00	0.00
	Nb heures congé sans solde	0.00	0.00
	Nb heures supplémentaires	399.50	734.00
	Nb heures absentéisme maladie	43.00	35.00

Nombres de requêtes externes traités par le laboratoire

Janvier 2026 au 29 septembre 2026

	Val-d'Or	Amos	Rouyn-Noranda	La Sarre	Ville-Marie	Témiscamingue
CINO	3846	499		179		
Clinique Humanescence		1265				
Agnico-Eagle La Ronde			221			
Goldcorp-Eleonor			0			
Westwood			46			
Fonderie Horne			101			
CINO			3084			
Coverdale			80			
Pharmacie Brunet			354			
Pharmacie Annie-Ève Rivard			158			
Pharmacie Jean-Coutu			474			
Pharmacie Proxim			2249			
Pharmacie Pharmaprix			507			
Pharmacie Uniprix			1432			
Pharmacie Walmart			83			
Clinique Infirmière du Témis.					662	
Clinique familiale des pins	3064					
Clinique médicale l'or et des bois	2441					
Pharmacie Uniprix carrefour	632					
Mine Meadowbank	89					
Centre d'amitier autochtone	437					
Mine Goldex	154					
Mine Canadian malartic	112					
Résidence le Boréal	54					
Mine Odissey	106					
Mine Eldorado	223					
Pavillon Oasis du repos	6					
Mine Cmac-Thyssen	50					
Mine Westdôme-Kiena	42					
Le jardin du patrimone				140		
Pharmacie uniprix				973		
Pharmacie Jean-Coutu				775		
Nombre total	11256	1764	8789	2067	662	0

Heures en TSO

Si un site est manquant, c’est qu’il n’y a pas eu de TSO

Dates : 2025-12-28 au 2026-09-05 (dernière période de paie traitée)

- Val d’or = 7h
- Rouyn-Noranda = 46h
- La Sarre = 205.50h

Temps supplémentaire en banque (en heures) et fériés en banque (en jours)
Données en date du 2026-09-05 (la date de fin de la dernière période de paie traitée)
L'historique des banques n'est pas disponible.
Si un service est manquant, c'est parce que les banques sont vides.

*Service (Centre d'Activité RH)	Temps en banque (hres)	Fériés en Banque (jours)
900048 - LAB REGR VAL-D'OR SQ	200	92
900062 - LAB REGR ROUYN-N SQ	163.12	163
900063 - LAB REGR AMOS SQ	216.06	106
900065 - LAB REGR VILLE-MA SQ	-2	22
900084 - LAB REGR LASARRE SQ	141.37	29
900109 - LAB-PREL SENNET. SQ		1

Centre universitaire de santé McGill | McGill University Health Centre

Santé et sécurité du travail

Rapport d'incident / d'accident et maladie professionnelle

A) Identification de l'employé blessé

Nom [redacted]	Prenom [redacted]	No. d'employe [redacted]
Titre d'emploi Technologiste médicale	Service Laboratoire La Sarre	
Poste tel. travail [redacted] tél. domicile		Tél. cellulaire [redacted]
Courriel électronique [redacted]	Site de l'hopital La Sarre (CUSM)	

B) Identification de l'incident / accident

Date de l'événement (A A A A M M J J)	Heure	Date signalée	Heure	Signale a
[redacted]	AM / PM [redacted]	[redacted]	AM / PM [redacted]	Christian Landry (Poste)
Quart de travail (hr) [redacted]	[redacted]	Temps supplementaire ☐ Oui ☑ Non		Nombre de jours consecutifs travailles 5

Nature de la lesion : Douleur épaule droite

Siege de la lesion : ☐ Droit ☐ Gauche

Agent causal :

Genre de contact :

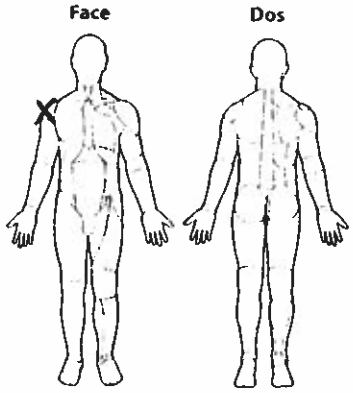
Tâche executée au moment de l'évenement : Ouverture porte laboratoire

Frequence d'execution de la tâche par le travailleur : Fréquent

Endroit précis ou est survenu l'évenement (chambre, local, etc.) : Laboratoire (entrée)

Temoin(s) : [redacted]

Telephone(s) : 52316



Indiquez le site de la douleur ou de la blessure, s'il y a lieu

Conséquences de l'événement

Quart de travail complété ?	☑ Oui	☐ Non	Si non, precisez :
Perte de temps ?	☐ Oui	☑ Non	Si oui, precisez :
Soins medicaux reçus ?	☐ Oui	☑ Non	Si oui, precisez où :
Autres personnes blessées ?	☐ Oui	☑ Non	Si oui, precisez :
Dommages matériels ?	☐ Oui	☑ Non	Si oui, precisez :
Risque encore present ?	☑ Oui	☐ Non	Si oui, précisez : Porte ferme vite

C) Description de l'incident / l'accident

Version de l'employé répondant aux questions suivantes : QUI, QUOI, OU, QUAND, COMMENT ? (Soyez précis) — *Utilisez des feuilles supplémentaires au besoin*

La porte s'est fermée plus rapidement que ce que j'avais anticipé et elle s'est fermée sur mon épaule. J'ai eu une douleur vive sur le coup mais je demeure avec une sensibilité au mouvement.

D) Que suggérez-vous pour qu'un événement accidentel semblable ne se reproduise plus ?

Ne sais pas

EMPLOYÉ	SUPERVISEUR
Nom [redacted]	Nom : CHRISTIAN-LANDRY
Signature : [redacted]	Signature : Ronde — CONTINUEZ AU VERSO ▶
Date [redacted] Poste 52316	Date : 2026/07/08 Poste : gestionnaire

▶▶ IMPORTANT: LE SUPERVISEUR IMMÉDIAT FAIT SUIVRE LE RAPPORT SELON LA PROCÉDURE ÉTABLIE À LA PAGE RÉSUMÉ DES DIRECTIVES ◀◀

COPIE BLANCHE : Envoyez au Service de Santé et sécurité du travail dans les 24 heures suivant l'événement — COPIE JAUNE : Employé(e) — COPIE ROSE : Superviseur

▶▶ *À COMPLÉTER PAR LE SUPERVISEUR IMMÉDIAT* ◀◀

Nom de l'employé [redacted] **Date de l'événement** [redacted] (A A A A / M M / J J)

Analyse des causes d'incident / d'accident

Causes immédiates

(Veuillez compléter les sections applicables)

1 PROCÉDURES

Est-ce que les procédures étaient conçues pour un usage sécuritaire, étaient-elles connues, étaient-elles suivies ? **PRÉCISEZ.**

Ne s'applique pas ☒

2 ÉQUIPEMENT / MATÉRIAUX

Est-ce que l'équipement était défectueux, inapproprié, non garde ? **PRÉCISEZ.**

Non

Ne s'applique pas ☐

3 CONDITIONS DU MILIEU DE TRAVAIL

Quelles conditions ont contribué à l'accident (ex. : congestion, équipement de protection inadéquat ?) **PRÉCISEZ.**

L'empressement

Ne s'applique pas ☐

4 FACTEURS RELIÉS AUX INDIVIDUS

Est-ce que l'employé connaissait les procédures, était-il attentif ? **PRÉCISEZ.**

inattention

Ne s'applique pas ☐

5 TEMPS

L'employé se dépêchait-il afin de pouvoir exécuter son travail dans le temps requis, était-il affecté par des variations à ses quarts de travail ? **PRÉCISEZ.**

Non

Ne s'applique pas ☐

Causes fondamentales

(Toutes les causes immédiates originent d'une ou de plusieurs CAUSES FONDAMENTALES). Décrivez chaque cause en tentant de répondre à la question "POURQUOI...?"

Qu'est-ce qui a contribué à cette déficience en matière de procédure? (ex. : risque non identifié, méthodes de communication absentes ou inadéquates, procédures sécuritaires ne sont pas encouragées) **PRÉCISEZ.**

Qu'est-ce qui a contribué à cette déficience? (ex. : manque d'entretien préventif, réparation inadéquate, critères d'achat inadéquats, mauvais standards d'utilisation). **PRÉCISEZ.**

Pourquoi ces conditions étaient-elles présentes? (ex. : absence de standards, inspections du milieu de travail inexistantes) **PRÉCISEZ.**

Il y avait beaucoup de travail et elle revenait du CP

Qu'est-ce qui a contribué à ces comportements non sécuritaires? (ex. : manque de formation / orientation, sensibilisation insuffisante en matière de santé et de sécurité au travail) **PRÉCISEZ.**

Le volume important de travail de cette journée par ont

Qu'est-ce qui a contribué à ces facteurs? (ex. : organisation du travail inadéquate, manque de personnel). **PRÉCISEZ.**

Plan d'action

Les mesures correctives ont pour objectif d'éliminer les causes fondamentales ayant provoqué l'incident / l'accident.

	Mesures correctives prises / à prendre	Responsable	Date complétée (A A A A / M M / J J)	Commentaires (si non complété, expliquez pourquoi)
1	Demander plus d'attention	CHRISTIAN-LANDRY	[redacted]	Avoir et prêter de l'attention dans tous les gestes effectués
2				
3				
4				
5				

SUPERVISEUR

Nom : CHRISTIAN-LANDRY

Date : [redacted] Poste : gestionnaire

RÉSERVÉ AU SERVICE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

☐ Secteur prévention ☐ SIISST

☐ Secteur gestion de présences ☐

▶▶ **IMPORTANT: LE SUPERVISEUR IMMÉDIAT FAIT SUIVRE LE RAPPORT SELON LA PROCÉDURE ÉTABLIE À LA PAGE RÉSUMÉ DES DIRECTIVES** ◀◀